

Cote du document: EC 2018/103/W.P.6/Add.1
Ordre du jour 7
Date: 11 octobre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Réponse de la direction du FIDA à la synthèse d'évaluations relatives à l'appui du FIDA aux moyens d'existence liés aux ressources aquatiques de la pêche artisanale, de la petite aquaculture et des zones côtières

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Paul Winters

Vice-Président adjoint
Département de la stratégie et des savoirs
téléphone: +39 06 5459 2189
courriel: p.winters@ifad.org

Donal Brown

Vice-Président adjoint
Département de la gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2448
courriel: d.brown@ifad.org

Paolo Silveri

Directeur par intérim
Division production durable, marchés et institutions
téléphone: +39 06 5459 2409
courriel: p.silveri@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Comité de l'évaluation — Cent troisième session
Rome, 25 octobre 2018

Pour: **Examen**

Réponse de la direction du FIDA à la synthèse d'évaluations relatives à l'appui du FIDA aux moyens d'existence liés aux ressources aquatiques de la pêche artisanale, de la petite aquaculture et des zones côtières

1. La direction accueille favorablement la synthèse d'évaluations relatives à l'appui du FIDA aux moyens d'existence liés aux ressources aquatiques de la pêche artisanale, de la petite aquaculture et des zones côtières, qui lui sera utile dans ses opérations actuelles et à venir. Elle estime que le rapport est relativement équilibré et elle approuve dans leur ensemble les recommandations formulées par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA. Elle note avec satisfaction qu'un certain nombre de mesures mises en chantier par le Fonds sont conformes aux recommandations.
2. Tout en approuvant les recommandations, la direction estime que la synthèse d'évaluations aurait bénéficié d'une analyse ventilée entre les projets mis en œuvre avant et après 2009 car, dans le domaine de l'exécution de projets, des changements importants sont survenus au fil du temps et ont eu des effets sur les interventions du FIDA. On retiendra notamment: i) l'absence de connaissances techniques en interne sur la pêche et l'aquaculture lors de projets précédents; ii) le manque de supervision directe de la part du FIDA; iii) l'attention relativement insuffisante accordée auparavant aux questions liées aux changements climatiques, à l'environnement et aux écosystèmes aquatiques lors de la conception de projets. C'est pourquoi la direction estime qu'une analyse ventilée aurait permis que les conclusions et les enseignements à tirer de l'évaluation s'en trouvent encore renforcés.
3. De plus, la vaste portée de l'évaluation, tant en ce qui concerne la période évaluée (plus de 40 ans) que les thèmes ou sous-secteurs couverts (aquaculture, mariculture, pêche en eau douce, pêche de capture marine, gestion des ressources en zones côtières), rend d'autant plus difficile toute conclusion et ou comparaison au vu du large éventail de types de projets (et de la gamme encore plus vaste d'activités différentes couvertes par ceux-ci).

Recommandations

4. Néanmoins, la direction accueille favorablement les cinq recommandations formulées dans la synthèse d'évaluations et estime qu'elles sont pertinentes s'agissant de renforcer l'action de développement du FIDA dans le domaine de la pêche, de l'aquaculture et des zones côtières. Les recommandations reprennent certaines des mesures et des approches qu'elle a déjà mises en œuvre.
5. La direction présente ci-après ses réponses détaillées aux recommandations.
6. **Recommandation 1:** Conformément aux demandes de ses États membres, le FIDA devrait continuer de s'engager durablement dans des interventions concernant les ressources aquatiques, au bénéfice des producteurs et des consommateurs de produits aquatiques, en raison de l'importance de ces ressources pour les moyens d'existence d'un grand nombre de personnes faisant partie de la population cible principale du FIDA. Cependant, cet engagement exige une amélioration significative de la qualité des projets conçus dans ces secteurs et de l'appui technique fourni aux équipes d'exécution des projets durant l'exécution.
7. **Recommandation acceptée:** La direction convient que le FIDA, doit s'engager plus fortement dans des interventions concernant les ressources aquatiques et exploiter les possibilités offertes dans les États membres d'accroître son appui à son principal groupe cible, en incluant davantage les femmes et les jeunes dans la chaîne de valeur. Dans de nombreux États membres, soit la pêche est un secteur économique essentiel, soit l'environnement naturel offre de nombreuses possibilités

de développement de l'activité halieutique et l'aquaculture; or, le FIDA n'a peut-être pas toujours accordé la priorité voulue à ces secteurs. En particulier, la direction souhaite que soit donnée davantage d'importance à la pêche et à l'aquaculture dans les petits États insulaires en développement, dans la plupart des États côtiers et dans ceux qui disposent de ressources suffisantes en eaux intérieures.

8. La direction continuera d'améliorer la qualité de la conception des projets et d'assurer un appui technique à l'exécution le plus adapté possible afin de faciliter l'obtention de produits et d'effets directs de qualité. La pêche et l'aquaculture doivent également être mieux prises en compte au stade de la conception des programmes d'options stratégiques pour le pays et traitées comme des secteurs prioritaires dans la collaboration du FIDA avec les États membres. Il aurait pu être accordé davantage d'attention à cet aspect dans la synthèse d'évaluations. En outre, des systèmes d'information et de communication plus efficaces sont nécessaires dans les États membres, qui ne connaissent peut-être pas la capacité du FIDA d'appuyer le développement de la pêche, de l'aquaculture et des zones côtières.
9. **Recommandation 2:** Le FIDA devrait établir davantage de partenariats avec les organisations possédant un savoir-faire technique précis dans le secteur des ressources aquatiques, pour faire en sorte que leurs connaissances techniques puissent être efficacement mobilisées pour améliorer la qualité du portefeuille du FIDA dans la conception, l'exécution et la supervision de ses projets intéressant les ressources aquatiques. Les ressources provenant du portefeuille de dons du FIDA pourraient être utilement employées à cet effet.
10. **Recommandation acceptée:** La direction reconnaît la nécessité d'une collaboration accrue, en particulier avec d'autres organismes techniques des Nations Unies, les organes du GCRAI, les pêcheries, les instances et les organisations régionales ainsi que les institutions nationales de recherche sur la pêche et l'aquaculture. Compte tenu de la portée limitée des ressources techniques du FIDA, les opérations que mène le Fonds dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture doivent tirer parti du savoir-faire et des connaissances techniques dont disposent ces institutions. La direction souligne qu'elle approuve la recommandation et précise que cette question fait l'objet d'une attention croissante au FIDA.
11. La direction veillera à ce que pareille collaboration s'exerce principalement dans les bureaux de pays du FIDA plutôt qu'au niveau mondial afin que les compétences techniques, les connaissances et les autres ressources viennent alimenter de façon immédiate les projets aux stades de leur conception, de l'appui à leur exécution et de leur supervision. Les dons du FIDA offrent la possibilité de renforcer les partenariats stratégiques et, ainsi, d'apporter un gain en connaissances, en innovations et en savoir-faire technique aux projets de prêts. La direction a préparé une note d'orientation stratégique mettant l'accent sur l'importance qu'il y a de renforcer les liens entre les dons du FIDA et ses projets de prêt, et elle veillera au respect de ces directives.
12. **Recommandation 3:** Le FIDA devrait de préférence aborder la gestion des ressources aquatiques par des projets axés principalement ou entièrement sur le secteur et les sous-secteurs aquatiques. Une telle approche permettra de prendre en charge – de manière adéquate et avec les connaissances spécialisées et le savoir-faire requis – toutes les complexités et tous les équilibres apparaissant lorsque les ressources aquatiques déterminent les moyens d'existence des populations; cela va de la réduction de la pauvreté et de la gestion durable des ressources à l'accès aux marchés et au développement de filières.

13. **Recommandation acceptée:** La direction salue l'intention louable de cette recommandation, qui vise à améliorer l'impact des interventions sur les ressources aquatiques. Il a été relevé que les activités concernant les ressources aquatiques ont souvent des résultats mitigés lorsqu'elles ne constituent qu'une composante ou une sous-composante d'un projet touchant plus largement différents secteurs, sans doute parce qu'elles sont éclipsées par les autres composantes plus importantes. Cependant, si elle convient que les interventions axées exclusivement sur ce type de ressources peuvent avoir un impact plus important sur les moyens d'existence des bénéficiaires, la direction y voit néanmoins un risque que cela ne décourage les équipes de pays de proposer aux autorités publiques des projets prévoyant certaines activités concernant les ressources aquatiques pertinentes dans le contexte et pouvant avoir des retombées positives. Les interventions concernant les ressources aquatiques qui excluraient d'autres types d'activités pourraient présenter le risque de voir diminuer les ressources affectées dans ce domaine. En outre, de nombreux autres sous-secteurs s'inscrivent souvent dans une stratégie d'amélioration des moyens d'existence ou ont des incidences saisonnières, ce qui signifie que chaque projet doit être conçu en fonction du contexte et des moyens d'existence locaux. Malgré tout, un projet entièrement axé sur les ressources aquatiques trouvera l'appui de la direction s'il est solidement étayé et qu'il y a une forte demande. De fait, la proportion de ce type de projets est en augmentation ces dernières années.
14. **Recommandation 4:** Il conviendrait que les interventions du FIDA dans le domaine des ressources aquatiques prennent mieux en compte et intègrent davantage diverses questions de développement social, notamment l'égalité des sexes, l'inclusion des jeunes, les aspects du travail décent et les droits et obligations des bénéficiaires et des autres parties prenantes, définies en termes juridiques, pour que la durabilité à long terme des revenus et des ressources soit garantie.
15. **Recommandation acceptée:** La grande diversité des ressources et des activités aquatiques crée un large éventail de possibilités de générer des revenus. Le secteur se caractérise par une importante spécialisation des activités par sexe: les hommes (en particulier les jeunes) travaillent principalement dans les services de production tandis que les femmes dominent le commerce du poisson pêché. Une approche programmatique globale impliquant des investissements à la fois dans les secteurs de la production et la vente offre donc un bon moyen de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes. Malheureusement, le secteur est confronté à de nombreux défis socioculturels et économiques, notamment liés aux droits d'accès aux ressources, aux conditions de travail décentes et à la durabilité à long terme des revenus comme des ressources. Des problèmes existent aussi dans le domaine sanitaire: la pandémie de VIH a durement touché de nombreuses communautés de pêcheurs. Compte tenu de l'importance de ces risques pour les groupes cibles du FIDA, la direction convient de la nécessité d'intégrer ces questions au stade de la conception des opérations touchant aux ressources aquatiques.
16. **Recommandation 5:** Dans ses interventions dans le domaine des ressources aquatiques, le FIDA devrait prendre en compte et intégrer de manière plus cohérente la viabilité écologique de la base de ressources et la nécessité de renforcer la résilience aux changements climatiques des populations cibles dont les moyens d'existence dépendent des ressources aquatiques. À cet égard, les initiatives récentes et en cours qui ont introduit une diversification des moyens d'existence pour les communautés de pêcheurs devraient constituer une source d'enseignements pour l'ensemble du Fonds.
17. **Recommandation acceptée:** La direction sait que c'est d'abord en s'appuyant sur la viabilité des systèmes et des ressources aquatiques que peuvent être assurés des revenus et des moyens d'existences durables aux groupes qui en dépendent.

Les défis mondiaux imminents que sont les effets des changements climatiques, la surexploitation dans le domaine de la pêche par divers mécanismes, la concurrence entre l'aquaculture et l'agriculture concernant l'eau et la terre, ou encore les modèles inefficaces de gestion des ressources naturelles menacent les ressources aquatiques. Les capacités du FIDA ont été utilisées lorsqu'il a fallu surmonter les conséquences d'événements climatiques extrêmes tels que les tsunamis et El Niño. La direction veillera à ce que les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA continuent d'être respectées lors de la conception de toutes les opérations du Fonds et soutiendra le renforcement de la résilience face aux changements climatiques des populations cibles dont les moyens d'existence dépendent des ressources aquatiques. Elle encouragera une approche de programme axée sur les écosystèmes, meilleur moyen d'assurer la durabilité sur le plan environnemental. Il sera également envisagé d'intégrer d'autres moyens d'existence durables et viables dans les opérations liées aux ressources aquatiques, si possible dans le contexte plus large d'une "Économie bleue".